

PROCES-VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020



Le dix juillet deux mil vingt, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, la salle de Nevers (en raison des mesures sanitaires liées au covid-19), dûment convoqué par courrier individuel en date du six juillet deux mil vingt, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 18

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ARTISSON Damien, BOUQUIGNAUD Charles, DA COSTA Françoise, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, GALLET Candy, LALLEMENT Eddy, LEBLANC Karine, LONGCHAMP Corinne, MAIRY Nathalie, PEYTHIEU Véronique

Absent excusé : 1

PIERRON Guillaume

Nombre de conseillers en exercice	: 19
Nombre de présents	: 18
Nombre de procurations	: 0
Nombre de votants	: 18

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 18 juin 2020.
Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

*L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
sans question supplémentaire*



Election des délégués et des suppléants du Conseil Municipal en vue des élections sénatoriales

AFFAIRES FINANCIERES

Fixation d'un tarif de location pour les Casemates de l'Arsenal

Acquisition d'un tracteur en leasing

Achat d'une voiture pour la Police Municipale

Décision modificative n°1 – Budget Ville

Décision modificative n°1 – Budget Assainissement

PERSONNEL

Création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe

Création d'un emploi et recrutement d'un agent non titulaire – Accroissement saisonnier d'activité

Régime indemnitaire : indemnité spéciale de fonction – Filière Police

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Désignation d'un délégué au conseil d'administration du collège A. VIENOT

Modification de la composition de la CLECT

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif – année 2019

* * *

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 50-2020 : ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Le Maire rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Mme Sylviane BENTZ
M. Bruno BOQUET

M. Charles BOUQUIGNAUD
M. Damien ARTISSON

Et Mme Françoise DA COSTA en qualité de secrétaire, est désignée par le conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture :

1. Des articles du Code Electoral relatifs à l'élection des sénateurs.
2. Du décret fixant la date à laquelle les conseillers municipaux doivent désigner des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales qui se dérouleront dimanche 27 septembre 2020.
3. De l'arrêté préfectoral convoquant à cet effet les conseillers municipaux.

4. Du nombre d'élus à élire : 5 délégués et 3 suppléants
5. Les listes des candidats, à savoir :

Liste « Une passion, un avenir »

Denis BINET
Sylviane BENTZ
Brice FAUVARQUE
Jacinthe DA SILVA
Joël GABRIEL
Muriel DURBECQ
Bruno BOQUET

ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	1
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	17
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	17

Ont obtenus :

LISTE(S) CANDIDATE(S)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Une passion, un avenir	17	5	3

PROCLAMATION DES ELUS

Monsieur le Maire a proclamé élus délégués et suppléants les candidats de la liste « **Une passion, un avenir** », dans l'ordre de présentation lors de la candidature.

Liste « Une passion, un avenir »

Denis BINET (Délégué)
Sylviane BENTZ (Délégué)
Brice FAUVARQUE (Délégué)
Jacinthe DA SILVA (Délégué)
Joël GABRIEL (Délégué)
Muriel DURBECQ (Suppléant)
Bruno BOQUET (Suppléant)
Candy GALLET (Suppléant)

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Néant.

Le procès-verbal de l'élection des délégués et suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales, dressé et clos le 10 juillet 2020 à 19 heures 50 minutes, a été signé par le maire, les autres membres du bureau électoral et la secrétaire.

DELIBERATION N° 51-2020 : FIXATION D'UN TARIF DE LOCATION POUR LES CASEMATES DE L'ARSENAL

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer pour l'année 2020, les tarifs suivants :

Casemates de l'Arsenal	TARIF 2020
Familles domiciliées à ROCROI	100,00 €
Familles non domiciliées à ROCROI	140,00 €
Les consommations d'électricité et d'eau seront facturées selon les indices relevés lors des constats d'état des lieux avec un forfait de chauffage de 40 euros (selon la saison)	

Une caution de 160,00 € est également à verser pour toute location.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 52-2020 : ACQUISITION D'UN TRACTEUR EN LEASING

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Bruno BOQUET

Vu la consultation organisée et les offres remises,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les devis de l'entreprise **CAULLERY – 08260 AUVILLERS LES FORGES**,

➤ pour l'acquisition, en location, d'un tracteur agricole de Marque **MASSEY FERGUSON**, type 5710, pour un montant de **500 € HT par mois, pour une durée de 3 ans ou 900 heures avec entretien.**

➤ l'achat d'une lame à neige pour un montant de **3 700,00 € HT.**

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 53-2020 : ACHAT D'UNE VOITURE POUR LA POLICE MUNICIPALE

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Bruno BOQUET

Vu les offres remises par les concessionnaires à savoir :

- CROISSETTE AUTOMOBILES – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
- GIB OCCASION – 49400 DISTRE
- 7000 TOURS – 08230 ROCROI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis de la société **7 000 TOURS – 08230 ROCROI**, pour l'achat d'un véhicule **DACIA DUSTER**, y compris la sérigraphie et la reprise de l'ancien véhicule, pour un montant **16 172,00 € TTC.**

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 54-2020 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Suite à la dissolution du budget Culture et Loisirs, il est nécessaire de reprendre les résultats de clôture 2019 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Article 001 (Excédent de fonctionnement reporté)	11 431.22 €
Article 61521 (Terrains)	11 431,22 €

Section d'investissement :

Article 002 (Déficit d'investissement reporté)	254.65 €
Article 21318 (Autres bâtiments publics)	- 254.65 €

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION N° 55-2020 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans la reprise des résultats du budget primitif 2020 du service assainissement,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement :

Article 2156 (Matériel spécifique d'exploitation)	5 180.00 €
---	-------------------

Recettes d'investissement :

Article R001 (Résultat reporté)	5 180.00 €
---------------------------------	-------------------

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

PERSONNEL

DELIBERATION N° 56-2020 : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

* qu'il est nécessaire, pour les besoins du service au pôle scolaire ROCROI Centre, de créer un emploi permanent d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 30 heures.

* qu'il est nécessaire de recruter un agent sur cet emploi.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de créer un emploi permanent d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe à 30/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2020,
- de dégager les crédits correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tous documents relatifs à cette affaire

DELIBERATION N° 57-2020 : CREATION D'UN EMPLOI ET RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Considérant que pour les besoins du service et renforcer l'équipe des services techniques pour la période estivale, il est nécessaire de créer un emploi non permanent et de recruter un adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un emploi non permanent et de recruter un adjoint technique territorial, à 35/35^{ème}, du **15 août au 31 octobre 2020 inclus**.

L'agent recruté percevra une rémunération mensuelle correspondant à l'indice brut 350.

Dégage les crédits correspondants et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour le recrutement et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 58-2020 : REGIME INDEMNITAIRE : INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION – FILIERE POLICE

Votants : 18
 Pour : 18
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

VU le décret N° 97-702 du 31 mai 1997 modifié relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale,

VU le décret N° 2006-1397 du 17 novembre 2006 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires des cadres d'emplois des agents de police municipale,

Considérant qu'il convient de revoir le contenu de ce régime indemnitaire précédemment instauré par délibération N° 229-2012 du 20 Septembre 2012,

VU l'avis émis par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 16 juin 2020,

VU les crédits inscrits au budget,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels,

Le Conseil Municipal a l'unanimité des membres présents, adopte les dispositions suivantes :

Article 1 – Bénéficiaires

Instituer l'**indemnité spéciale de fonction**, conformément au décret sus visé, aux **agents titulaires et stagiaires**, à savoir :

Filière : **Police**
 Cadre d'emploi : **Police Municipale**
 Grades : **Brigadier-Chef Principal**
Gardien-Brigadier
 Taux : **19 %** maximum du montant mensuel brut du traitement soumis à retenue pour pension de l'agent (hors supplément familial)

Article 2 - Attributions individuelles

Le Maire fixera et pourra moduler les attributions individuelles dans la limite fixée au paragraphe consacré aux bénéficiaires, en fonction des critères suivants :

- ☞ Selon la technicité de la mission,
- ☞ Le contact avec le public,
- ☞ L'investissement,
- ☞ L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,
- ☞ Les contraintes horaires,
- ☞ La révision (à la hausse ou à la baisse) des taux pourra être effective dans le cas de modification substantielle des missions de l'agent

Article 3- Modalités de maintien et suppression

- En cas de congé de maladie ordinaire y compris accident de service, l'indemnité spéciale de fonction suivra le sort du traitement ;
- En cas de Congé de Longue Maladie, Congé de Longue durée, ou congé de grave maladie, le versement de l'indemnité spéciale de fonction est suspendu. Toutefois, lorsque l'agent est placé dans un de ces congés avec un effet rétroactif, les indemnités qui lui avaient été maintenues durant son congé initial (maladie ordinaire) lui demeurent acquises;
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement.

Article 4- Périodicité de versement

Le paiement de l'indemnité fixée par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Article 5- Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au **01 AOUT 2020**.

Toutes les délibérations antérieures afférentes à cette indemnité sont abrogées.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents dans cette affaire

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 59-2020 : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE A. VIENOT

Rapporteur : M. Le Maire

Considérant qu'un seul représentant, au conseil d'administration du Collège A. VIENOT de Rocroi, doit être désigné au sein du conseil municipal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne **Monsieur Brice FAUVARQUE** comme délégué.

Votants : 18
 Pour : 18
 Contre :
 Abstention(s) :

DELIBERATION N° 60-2020 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CLECT

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Par délibération n°07-2020, le Conseil Municipal désignait 4 membres pour la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Considérant qu'un seul représentant doit être désigné, à savoir le Maire, membre de droit,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, modifie la composition de la CLECT et désigne **Monsieur Denis BINET, Maire.**

DELIBERATION N° 61-2020 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2019

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu l'article L.2224-5 Du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir pris connaissance,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2019, annexé à la présente délibération.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**La séance du conseil municipal du 10 juillet 2020 comprend
les délibérations du n° 50-2020 au n° 61-2020.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	
ARTISSON Damien		MAIRY Nathalie	
BOUQUIGNAUD Charles		PEYTHIEU Véronique	
DA COSTA Françoise		PIERRON Guillaume	Absent
DURBECQ Damien			